

Liberté d'enseignement

JOSYANE ZINGG

OIDEL

Qui sommes-nous ?



OIDEL

Liberté de l'éducation

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

Une approche juridique et politique dans une
optique internationale

Déclaration universelle des droits de l'homme (1946), art. 26

1. Chaque personne a droit à l'éducation (...)
2. L'éducation doit viser **au plein épanouissement de la personnalité humaine** et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. (...)
3. Les **parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.**

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1976), art. 13:

1. Les États parties au présent pacte reconnaissent le droit de toute personne à l'éducation. Ils conviennent que l'éducation doit **viser au plein épanouissement de la personnalité humaine** et du sens de sa dignité et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. (...)
3. Les États parties au présent pacte s'engagent à respecter **la liberté des parents (...) de choisir pour leurs enfants des établissements autres que ceux des pouvoirs publics**, mais conformes aux normes minimales qui peuvent être prescrites ou être approuvées par l'État en matière d'éducation, et de **faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions**.
4. **Aucune disposition du présent article ne doit être interprétée comme portant atteinte à la liberté des individus et des personnes morales de créer et de diriger des établissements d'enseignement**, sous réserve que les principes énoncés au paragraphe 1 du présent article soient observés et que l'éducation donnée dans ces établissements soit conforme aux normes minimales qui peuvent être prescrites par l'État.

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1976), art. 10:

Les États parties au présent pacte reconnaissent que

1. Une **protection et une assistance aussi larges que possible doivent être accordées à la famille, qui est l'élément naturel et fondamental de la société**, en particulier pour sa formation et aussi longtemps qu'elle a la responsabilité de l'entretien et de **l'éducation** des enfants à charge. Le mariage doit être librement consenti par les futurs époux.

Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1976), art. 18:

1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion (...)
4. Les États parties au présent pacte s'engagent à respecter la **liberté des parents** et, le cas échéant, des tuteurs légaux, **de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions.**

Convention relative aux droits de l'enfant (1989)

Art. 18.1: (...) La **responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement** incombe au premier chef aux **parents** ou, le cas échéant, à ses représentants légaux. Ceux-ci doivent être guidés avant tout par l'intérêt supérieur de l'enfant.

Art. 18.2: (...), **les États parties accordent l'aide appropriée aux parents** et aux représentants légaux de l'enfant dans l'exercice de la responsabilité qui leur incombe d'élever l'enfant et assurent la mise en place d'institutions, d'établissements et de services chargés de veiller au bien-être des enfants.

Art 14.2: Les États parties respectent le **droit et le devoir des parents** ou, le cas échéant, des représentants légaux de l'enfant, de guider celui-ci dans l'exercice du droit susmentionné d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités.

Art 8: Les États parties s'engagent à respecter le droit de l'enfant de préserver son **identité**, (...).

Quiz des bons exemples



Combien de pays de l'UE garantissent dans leurs Constitutions le pluralisme éducatif ?

82%, 22 pays sur 27



Quels sont les pays de la planète qui interdisent explicitement dans leurs lois le pluralisme éducatif ?

Cuba et la Corée du Nord

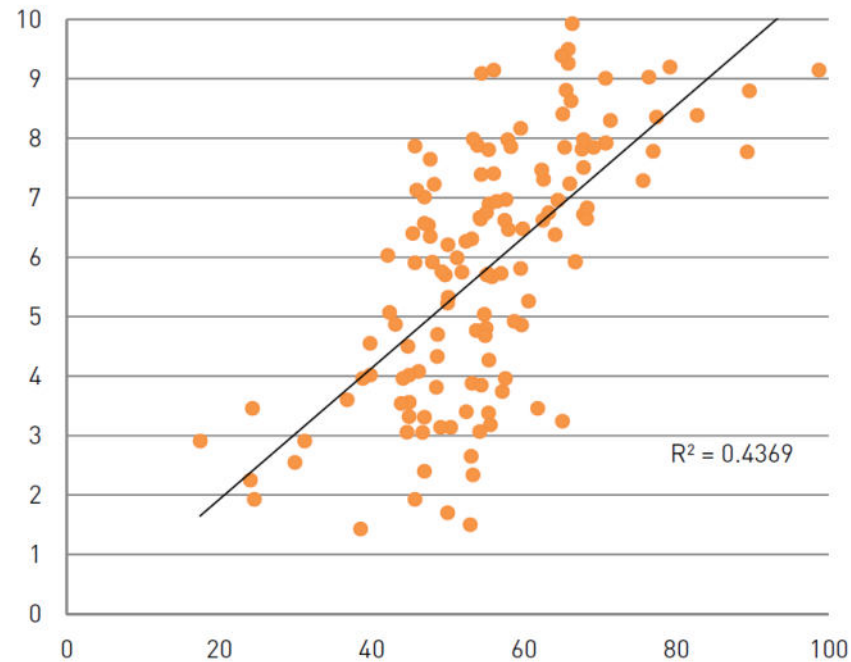


Freedom of Education Index (FEI)



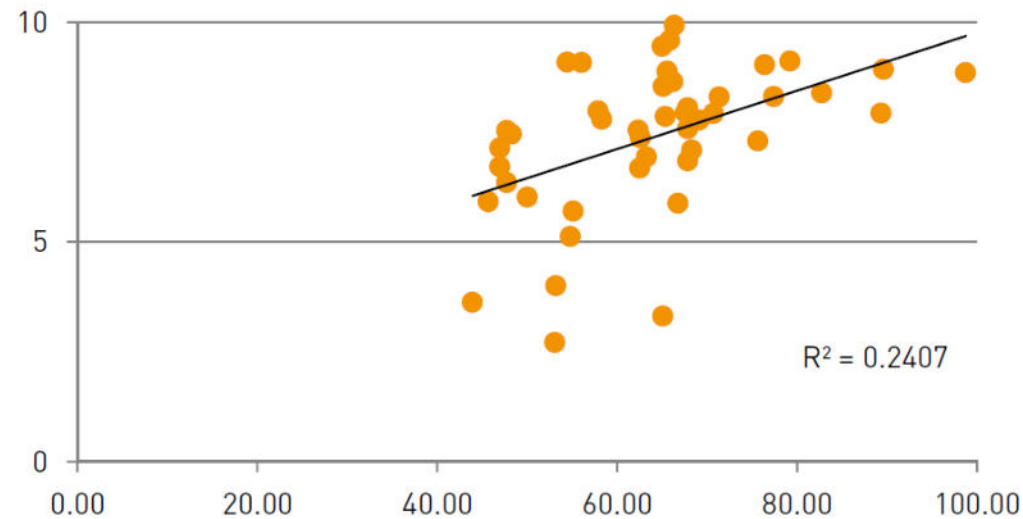
Dans le monde: FEI - Démocratie

TABLEAU 3.1.1 FEI / EDI

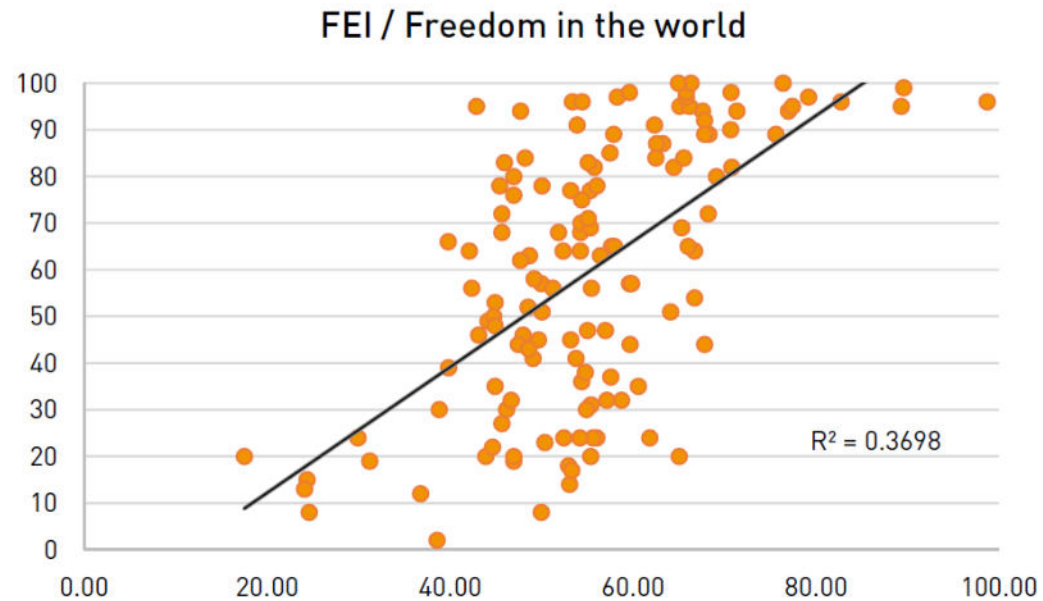


Europe de l'Ouest et Amérique du Nord: FEI - Démocratie

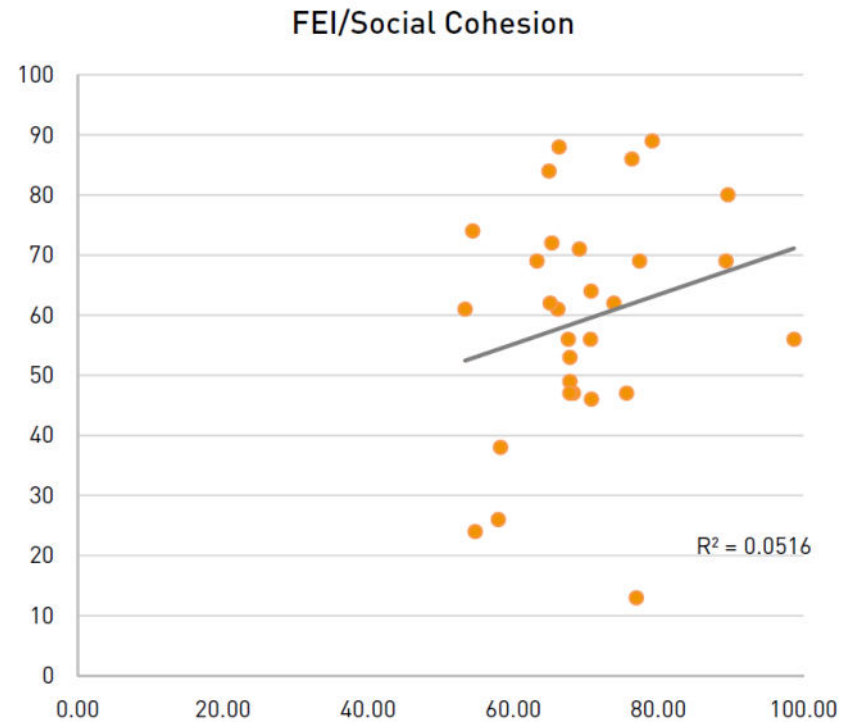
Tableau 3.1.1.d: Europe and North America



Dans le monde: FEI – liberté dans le monde



OCDE: FEI – cohésion sociale



Vibe

Il y a des progrès. Le pluralisme éducatif est aujourd'hui mieux reconnu qu'en 2016, au moins en Occident.



Quelles sont les menaces extérieures qui pourraient mettre en danger l'existence des écoles catholiques en Occident?

Quel est le paradigme qui pourrait menacer plus fortement le pluralisme éducatif dans les débats en Occident au cours de ces prochaines années ?

[answers]

[answers]



Discussions et enjeux :

- Privatisation
- Autonomie de l'enfant

Privatisation

Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation (A/HRC/41/37, A/69/402, A/70/342).

Rapport mondial de suivi sur l'éducation, 2021/2:
Les acteurs non étatiques dans le domaine de l'éducation.
Qui choisit ? Qui est perdant ?

Principes d'Abidjan (2018)



Privatisation

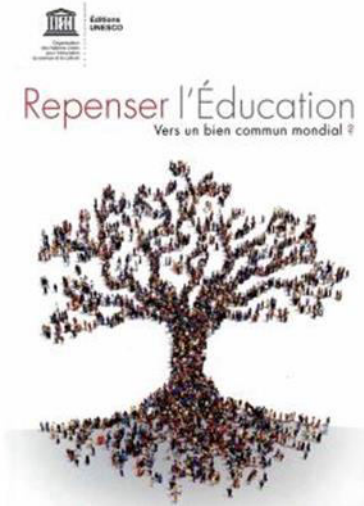
L'inquiétude à propos des parents et des écoles non étatiques sans buts lucratifs

- La privatisation comme réalité indéfinie
- La notion est utilisée afin d'empêcher l'existence d'écoles non étatiques ayant des structures de soutien indépendantes



Privatisation

La "Privatisation" est-elle opposée à l'intérêt commun ?



Rethinking Our Future Together (2021)



Rethinking Education: Towards a Common Good Approach

Alors...

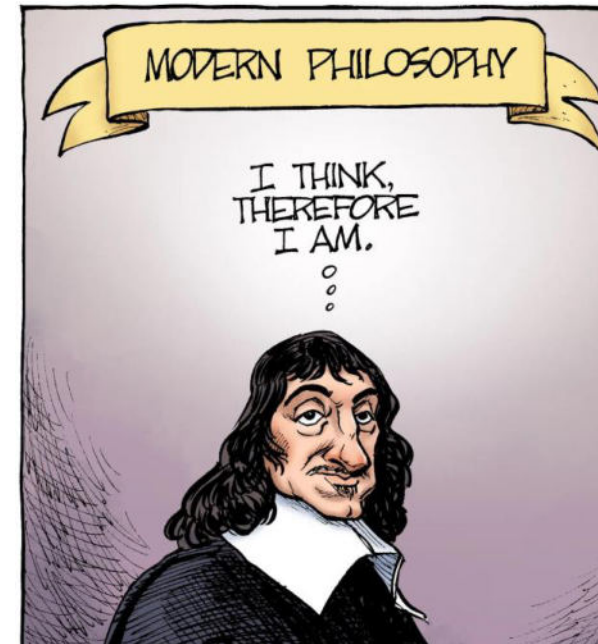
La privatisation est-elle opposée à l'intérêt commun ?

Le pluralisme éducatif est-il conciliable avec une approche fondée sur l'intérêt commun ?



Autonomie et émancipation de l'enfant

Tensions entre différentes définitions de la liberté :



Georg Wilhelm Friedrich Hegel

(1770-1831)

L'**autonomie de la volonté est l'unique principe des lois morales** ainsi que des devoirs qui leur correspondent, tandis que chaque hétéronomie de la volonté, loin d'être le fondement d'un devoir, se situe à l'opposé du principe d'un tel devoir et de la moralité de la volonté. **L'unique principe de la morale consiste à rendre la loi indépendante de toute matière** (de tout objet souhaité) et à définir la volonté par la forme simple et universelle de la loi qui doit pouvoir accepter une maxime. Cette indépendance est toutefois synonyme de liberté au sens négatif, tandis que la législation de la raison pure et pratique présuppose un sens positif de la liberté. La loi morale n'exprime donc rien d'autre que l'autonomie de la raison pratique, autrement dit : la liberté.

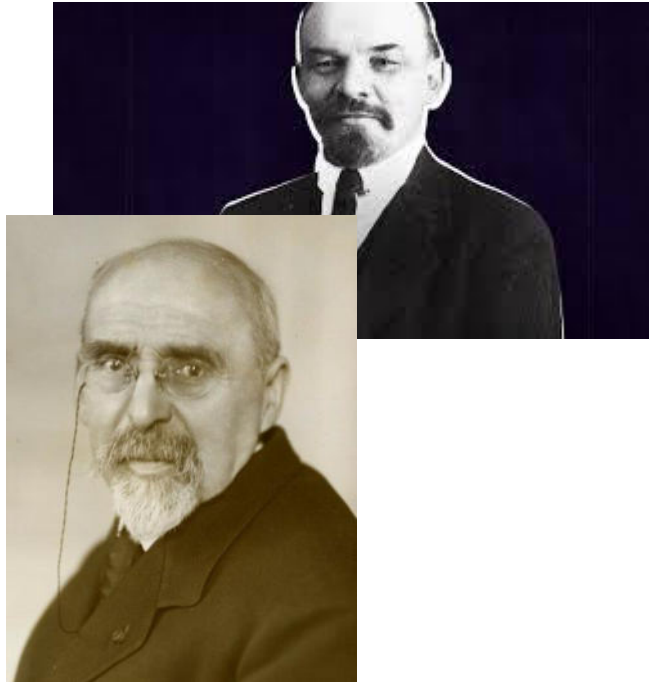
Friedrich Nietzsche

(1844-1900)

„Votre honneur ne devrait pas être désormais le lieu dont vous venez mais le lieu vers lequel vous allez ! (...) C'est le pays de vos enfants que vous devez aimer.“



Nouvelles tendances théoriques



Approches marxistes et laïques



Approches libérales générales

Autonomie et émancipation de l'enfant

Controverses :

- Méfiance à l'endroit des parents et des institutions non étatiques
 - L'enfant vu comme une île isolée
 - Autonomie comme valeur suprême (Koganzon)
- > Ce système n'est pas neutre
-> L'hégémonie culturelle réussit à s'imposer



Jacques Maritain

La nature de l'éducation ne consiste pas à adapter un citoyen potentiel aux conditions et aux interactions de la vie de la société **mais, en premier lieu, à construire une personne humaine et, ainsi, à préparer un citoyen. Il n'est pas seulement insensé d'opposer l'une à l'autre l'éducation à la personne et l'éducation à la collectivité ;** au contraire, cette dernière présuppose la première comme condition préalable et inversement, la première est impossible sans la dernière ; **en effet, on ne devient [humain] que dans le giron des relations sociales, là où l'intelligence citoyenne et les vertus citoyennes s'éveillent ... Pour être un bon citoyen et un [humain] inscrit dans la civilisation, le centre intérieur est essentiel : c'est la source vive de la conscience de l'individu, c'est là que naissent l'idéalisme et la générosité, le sens de la justice et le sens de l'amitié, le respect des autres, mais aussi une indépendance profonde face à l'opinion générale"** (p. 15-16).



L'approche culturelle du droit à l'éducation



L'approche culturelle du droit à l'éducation

„Toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle"

- Art. 5 de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001)

„Les dimensions culturelles du droit à l'éducation, ou le droit à l'éducation comme droit culturel "

- Rapport du rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'éducation, Koumbou Bolly Barry (2021)

L'approche culturelle du droit à l'éducation

„Quand l'éducation essaie de former des citoyens du monde à partir de rien au lieu de préparer des citoyens du monde actifs au sein d'une communauté donnée, elle échoue". (Gregorio Luri)

Et c'est pourquoi ...

Nous devons garantir „à tous les citoyens le même accès à des contextes culturels, à des relations humaines et à des traditions dans la mesure nécessaire au développement et au renforcement de l'identité personnelle" (J. Habermas)

IMPLEMENTATION

Key factors to ensuring respect for diversity and the cultural rights of everyone in education:

- A** **Making the most** of cultural resources.
- B** **Participation** in educational life of all relevant actors.
- C** **Decentralization** in favour of local actors and the granting of a degree of autonomy for schools to ensure the cultural relevance of their teaching.
- D** Participatory and holistic **observation methods**.
- e** **Respect for freedoms** in the field of education.

Réflexions

Est-il possible de garantir une éducation/formation avec une approche culturelle sans la liberté d'enseignement/d'éducation et sans entendre la voix des parents ?

Est-il possible, en particulier pour les minorités, de participer sur un pied d'égalité au dialogue entre les cultures si elles n'ont pas la capacité de savoir qui elles sont ?



Réflexions

Avez-vous une approche culturelle ? Savez-vous qui vous êtes ?

Conseil: réfléchis et prie !





THANK YOU

Would you like to know more?

www.oidel.org

josyane.zingg@hotmail.com